

CANADA	PROCÈS-VERBAL D'AUDIENCE	COUR SUPÉRIEURE
PROVINCE DE QUÉBEC	Action collective	Chambre des actions collectives
DISTRICT DE MONTRÉAL	Référée de	Salle prévue 15.09
N°: 500-06-001260-237		Date Le 13 juin 2025
L'HONORABLE LUKASZ GRANOSIK, J.C.S.		JG2551

Parties demanderes	Avocat(s)
ACTION AUTONOMIE, LE COLLECTIF POUR LA DÉFENSE DES DROITS EN SANTÉ MENTALE DE MONTRÉAL ET AL.	Me Patrick Martin-Ménard martinmenardp@menardmartinavocats.com Présents Me Brigitte Antoine antoineb@menardmartinavocats.com

Partie défenderesse	Avocat(s)
SANTÉ QUEBEC, personne morale de droit public, agissant par l'entremise de l'établissement INSTITUT NATIONAL DE PSYCHIATRIE LÉGALE PHILIPPE-PINEL	Me Nicolas Déplanche ndeplanche@morencyavocats.com Présents Me Jonathan Desjardins Malette jdmallette@morencyavocats.com

Nature de la cause : Action collective
--

Montant : \$

Cotes	
# 20	Demande pour permission de produire une nouvelle preuve appropriée

Greffière : Carmen Sevillano, g.a.C.S.	Interprète S.O.	Sténographe S.O.
--	-----------------	------------------

ENREGISTREMENT NUMÉRIQUE

Audition AM :	Début	Fin	Audition PM :	Début	Fin
	09 h 33	10 h 36		S/O	S/O

Affaires référées au maître des rôles	Résultat de l'audition : Jugement rendu le 13 juin. Et la demande est prise en délibéré
---------------------------------------	--

HEURE

09 h 33 **OUVERTURE DE L'AUDIENCE**
Identification de la cause et des avocats.

09 h 34 Échanges préliminaires de part et d'autre

09 h 35 **JUGEMENT**
VU l'absence de contestation;

CANADA	PROCÈS-VERBAL D'AUDIENCE	COUR SUPÉRIEURE
PROVINCE DE QUÉBEC	Action collective	Chambre des actions collectives
DISTRICT DE MONTRÉAL	Référée de	Salle prévue 15.09
N°: 500-06-001260-237	Date	Le 13 juin 2025
L'HONORABLE LUKASZ GRANOSIK, J.C.S.		JG2551

LE TRIBUNAL :

ACCEPTE la demande d'autorisation modifiée du 29 novembre 2024, telle quelle;

ACCEPTE à titre de preuve appropriée la pièce R-4 :

« *Plan de l'institut et plans des unités de soins mentionnés à la Demande d'autorisation remodifiée;*

ORDONNE que cette pièce soit sous scellés.

L'HONORABLE LUKASZ GRANOSIK, J.C.S.

09 h 38 Échanges de part et d'autre (suite)

09 h 38 Représentations de Me Déplanche

09 h 47 Me Déplanche réfère le Tribunal à la pièces P-3.

09 h 50 Me Déplanche réfère le Tribunal à la pièce R-5.

09 h 53 Question du Tribunal à Me Déplanche

09 h 58 Question du Tribunal à Me Déplanche

09 h 59 Me Déplanche réfère le Tribunal à la pièce R-6.

10 h 03 Question du Tribunal à Me Déplanche

10 h 10 Questions du Tribunal à Me Déplanche

10 h 20 Représentations de Me Menard

10 h 22 Question du Tribunal à Me Ménard

10 h 32 Question du Tribunal à Me Ménard

10 h 36 Le Tribunal s'adresse aux avocats
Le Tribunal prend les autres questions (les pièces R-5 et R-6) en délibéré.

10 h 36 **FIN DE L'AUDIENCE**

Carmen Sevillano, g.a.C.S.